AB2C NOTAIRES
Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée au capital de 26 600 €
Siège social : 134 rue Gambetta – 38490 LES ABRETS EN DAUPHINE
751 325 879 RCS VIENNE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le SIX JUIN

Les associés de la Société dénommée AB2C NOTAIRES, Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée au capital de 26 600 € ayant son siège social à 38490 LES ABRETS EN DAUPHINE (Isère) 134 rue Gambetta, immatriculée au RCS VIENNE n°751 325 879, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Madame Elodie VENTURA et Monsieur Pierre REYNAUD-PALIGOT, ès-qualités d'associés et de Présidents des sociétés « EVEBA » et « R2P », société associées de la société AB2C NOTAIRES.

Le président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et déclare qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Madame Elodie VENTURA en qualité de Président de la société en remplacement de Madame Anne CHIRPAZ, Président démissionnaire.
- Nomination de Monsieur Pierre REYNAUD-PALIGOT, en qualité de Directeur Général de la société.
- Refonte des statuts de la société,
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le président indique que tous les documents nécessaires à l'information des associés leur ont été communiqués dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La discussion est ouverte.

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée et le président répond aux questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président de la société à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Anne CHIRPAZ, Président démissionnaire :

- **Madame Elodie VENTURA,**
 Née à LYON 4ème (Rhône) le 25 Août 1988,
 Demeurant à 38730 VAL DE VIRIEU (Isère), 1245 route de Château Gaillard –

Panissage.

L'assemblée Générale constate que Madame Elodie VENTURA a déclaré accepter ses fonctions et n'encourir aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'assemblée Générale décide que la société remboursera à Madame Elodie VENTURA, sur présentation d'états justificatifs, leurs frais de mission, déplacement et réception exposés dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société à compter de ce jour et pour une durée illimitée, ne pouvant excéder la durée du mandat du Président :

- **Monsieur Pierre REYNAUD-PALIGOT**
 Né à BOURGOIN-JALLIEU (Isère) le 7 décembre 1993,
 Demeurant à 38110 FAVERGES DE LA TOUR (Isère), 400 Chemin des Amoureux.

L'assemblée Générale constate que Monsieur Pierre REYNAUD-PALIGOT a déclaré accepter ses fonctions et n'encourir aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'assemblée Générale décide que la société remboursera à Monsieur Pierre REYNAUD-PALIGOT, sur présentation d'états justificatifs, leurs frais de mission, déplacement et réception exposés dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de refondre entièrement les statuts de la société, tant pour tenir compte des décisions qui précèdent, que pour les mettre à jour des dernières dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En conséquence, l'assemblée générale approuve, article par article et dans leur ensemble, les nouveaux statuts de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Des décisions ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés ainsi que par Madame Elodie VENTURA et Monsieur Pierre REYNAUD-PALIGOT pour acceptation des fonctions de Président et de Directeur Général.

P/EVEBA
Mme Elodie VENTURA

P/R2P
M. Pierre REYNAUD-PALIGOT

Madame Elodie VENTURA
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonction de Président

Monsieur Pierre REYNAUD-PALIGOT
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général